



## **Le principe de raison chez Leibniz** *Enjeux théoriques et pratiques*

**Jean-Marie Chevalier**

---



### **Édition électronique**

URL : <https://journals.openedition.org/lettre-cdf/2470>  
DOI : 10.4000/lettre-cdf.2470  
ISSN : 2109-9219

### **Éditeur**

Collège de France

### **Édition imprimée**

Date de publication : 1 juillet 2012  
Pagination : 20  
ISSN : 1628-2329

### **Référence électronique**

Jean-Marie Chevalier, « Le principe de raison chez Leibniz  
*Enjeux théoriques et pratiques* », *La lettre du Collège de France* [En ligne], 34 | juillet 2012, mis en ligne le  
01 octobre 2015, consulté le 17 août 2022. URL : <http://journals.openedition.org/lettre-cdf/2470> ;  
DOI : <https://doi.org/10.4000/lettre-cdf.2470>

---

Ce document a été généré automatiquement le 17 août 2022.

Tous droits réservés

---

# Le principe de raison chez Leibniz

## *Enjeux théoriques et pratiques*

Jean-Marie Chevalier

---

- 1 **Le principe de raison suffisante, explicitement formulé pour la première fois par Leibniz, postule que tous les faits ont une explication.**



Gottfried Wilhelm Leibniz (1646-1716). © DR

- 2 À ce titre, il peut passer pour un principe d'intelligibilité de bonne méthode, constituant selon Leibniz l'un des deux fondements du raisonnement avec la non-contradiction. Mais son interprétation radicale, qui y voit une vérité nécessaire et

illimitée dans son extension (incluant non seulement le monde actuel mais les possibles), est à la fois la plus intéressante et la plus controversée, à cause d'exigences peut-être excessives. Car ses conséquences sont lourdes, du principe d'identité des indiscernables à l'existence d'un être auto-nécessité, au principe de plénitude et au principe du meilleur. D'où l'enjeu de circonscrire le principe de raison suffisante : se limite-t-il aux vérités contingentes ou demande-t-il aussi des raisons aux propositions nécessaires ? Si ces dernières ont une raison suffisante, leur vérité repose-t-elle pour autant sur de telles raisons ? Et comment distinguer, dans l'ordre de l'explication, entre raisons et causes ?

- 3 Loin de tout rationalisme exagérément optimiste, il est apparu au cours de cette journée que la reprise contemporaine du principe de raison suffisante en dégage surtout la fécondité, tant en métaphysique qu'en épistémologie. À cet égard, Jean-Baptiste Rauzy (Paris-IV) a pris parti pour une lecture ontologique de ce principe, en montrant que la nature de l'idée doit se comprendre à partir du concept d'expression, ce qui induit une dangereuse circularité entre expression et connaissance. Jean-Pascal Anfray (ENS) venait ensuite montrer comment le principe de raison suffisante est au fondement du relationnisme spatial leibnizien : si l'espace était absolu, ses points matériels seraient indiscernables, mais occuperaient chacun une position différente selon une répartition arbitraire, dépourvue de raison. Jean-Matthias Fleury (Collège de France, 2009-2011), a souligné que le principe de raison suffisante soulève aussi, et peut-être d'abord, des questions relatives au libre arbitre et aux possibles qu'ouvrent les actions humaines, et qu'il joue un rôle nodal dans l'analyse contrefactuelle de l'histoire. Jean-Marie Chevalier (Collège de France) a présenté la critique du principe de raison suffisante par un Charles S. Peirce très leibnizien qui, dans une lignée kantienne, oppose toutefois à la possibilité d'une intelligibilité totale la résistance des faits bruts. Enfin, une série de distinctions essentielles a été tracée par Jacques Bouveresse. Celui-ci avait consacré au philosophe de Hanovre ses deux dernières années de cours au Collège de France (2009 et 2010), dont le texte intégral est désormais publié en édition numérique dans la collection « La philosophie de la connaissance au Collège de France », sous le titre *Dans le labyrinthe : nécessité, contingence et liberté chez Leibniz*<sup>1</sup>. Après avoir montré combien la critique du principe de raison suffisante par Popper est insatisfaisante, Bouveresse a notamment rappelé que ce principe énonce bien que tous les faits ont une explication, mais non que cette explication est accessible, autrement dit que du *principium rationis* au *principium reddendae rationis* la conséquence n'est pas bonne – inférence erronée qui en invalide l'interprétation heideggérienne. La raison gagne du terrain !

#### Sont intervenus

Jean-Matthias FLEURY (lycée Louis-Armand à Nogent-sur-Marne & Collège de France).

*César aurait-il pu ne pas franchir le Rubicon ? Leibniz et la raison dans l'histoire*

Jean-Baptiste RAUZY (Université Paris IV).

*Leibniz et Armstrong : avoir une bonne raison*

Jean-Pascal ANFRAY (ENS Ulm).

*L'espace pourrait-il être absolu ? Raison suffisante et identité des indiscernables dans la controverse avec Clarke*

Jean-Marie CHEVALIER (Collège de France).

*Leibniz, lecteur de Peirce : les raisons de l'a priori*

Jacques BOUVERESSE (Collège de France).

*Quelques remarques sur les relations entre le « principe de contradiction », « le principe de raison » et le « principe du meilleur » chez Leibniz*

Journée d'études organisée le 23 mai 2012

---

## NOTES

1. <http://philosophie-cdf.revues.org/345>

---

## AUTEUR

**JEAN-MARIE CHEVALIER**

Maître de conférences